

Flash Information – Octobre 2016

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Notre contrat d'assurance responsabilité civile comporte un certain nombre d'exclusions dont celle-ci : **LES DOMMAGES MATERIELS ET/OU CORPORELS CAUSES A AUTRUI RESULTANT DE LA CHUTE DE BRANCHES D'ARBRES SENESCENTS OU MORTS OU DE LA CHUTE DE CES ARBRES** (en revanche la garantie reste acquise pour les arbres sénescents ou morts laissés volontairement sur pied dans le cadre d'une action en faveur de la biodiversité lorsque la distance les séparant des emprises physiques ou cadastrales définies au chapitre I est supérieure à la hauteur de l'arbre concerné au moment du sinistre, majorée de 10%).

Il est donc indispensable de faire le tour de sa propriété avec un regard attentif sur ses arbres de lisière notamment ceux qui peuvent présenter des risques de chute de branches ou de déracinement et dont la chute non contrôlée pourrait provoquer un accident ou des dégâts à des tiers.

Nous vous conseillons donc de surveiller de près les frênes atteints de la chalarose. Certes les (gros) frênes morts ou mourants à cause de la chalarose sont encore rares à ce jour ; mais ils vont être de plus en plus nombreux.

Aussi nous vous invitons à regarder de près vos arbres présentant des risques et de faire abattre ceux qui sont fragilisés par la maladie ou la sénescence.

Il ne faut pas oublier que le propriétaire est responsable de son bien et qu'il a le devoir de prendre les dispositions qui s'imposent face à un risque probable. L'assurance responsabilité civile ne couvre que les risques imprévisibles.

A titre préventif l'ONF a fermé au public les forêts du Pas-de-Calais où les frênes sont majoritaires et pour la plupart atteints par la chalarose. Les chemins d'accès et pistes ouvertes au public vont être sécurisés avant réouverture.

MALADIE DE LYME

Depuis quelques mois la presse se fait largement l'écho de cette maladie sournoise et dangereuse qui peut provoquer des troubles articulaires ou neurologiques chroniques graves. N'en méprisez pas le risque car elle est bien présente dans le Pas-de-Calais. Sa première manifestation, la plus fréquente mais pas systématique, est l'apparition d'une plaque rouge sous forme d'un anneau autour de la piqûre dans le mois qui suit. N'hésitez pas à consulter votre médecin.

DEMANDES PLAN DE CHASSE CHEVREUILS

Le Syndicat de la forêt privée est largement associé aux différentes commissions de plan de chasse, notamment pour le chevreuil. Dans l'ensemble les attributions correspondent assez bien au cheptel présent.

Cependant dans certains secteurs des déséquilibres très importants apparaissent au détriment de la gestion forestière : la régénération naturelle est impossible, le coût des plantations est multiplié par 3 à cause des protections.

Nous ne saurons trop vous conseiller de vous rapprocher du correspondant de votre secteur qui pourra faire remonter l'info aux différentes commissions.

Dans le cas où vous déléguez votre droit de chasse, il nous paraît indispensable que vous conserviez la maîtrise des demandes de plan de chasse de votre locataire. C'est tout à fait possible de le mentionner dans le bail

PEFC

Un nouveau standard PEFC sera applicable à partir d'avril 2017. Nous en reparlerons.

Mais savez-vous que PEFC a aujourd'hui plus de 66 000 propriétaires forestiers représentant près de 6 millions d'hectares en France ? Dans le monde, ils sont 750 000 pour 275 Mha dans 43 pays. C'est dire l'importance de la certification forestière qui est de plus en plus exigée par le public.

N'hésitez donc pas à adhérer (ou à renouveler votre adhésion) à PEFC.

GOVERNANCE DE NOS ORGANISMES

Après dix années de présidence, Charles du Haÿs a souhaité passer le relais et Hubert Anselin a accepté de prendre la suite. Ce dernier laissera donc la présidence du CETEF à Gilles de Lencquesaing. L'un et l'autre sont des forestiers expérimentés et déjà très engagés dans nos instances.

A compter du 1^{er} janvier 2017 le bureau de votre Syndicat sera composé comme suit :

- Président : Hubert Anselin,
- Vice-présidents : Gilles de Lencquesaing et Anne Guilbert-Boisleux,
- Trésorier et Trésorier adjoint : Jean Pierre Lacroix et Bruno Motte,
- Secrétaire : Paul Froissart.

FORMATION A LA GESTION FORESTIERE (FOGEFOR)

Vos bois représentent souvent un capital important (surtout dans le Pas-de-Calais !) ; et à ce titre cela justifie que chaque propriétaire ait acquis les connaissances nécessaires à la gestion forestière ... surtout de nos jours où l'exercice du droit de propriété est largement compliqué par toutes sortes de contraintes. Et quand on est formé ; on pose (et on se pose) les bonnes questions, on limite les erreurs et on peut gérer et transmettre son patrimoine avec davantage de clairvoyance.

N'hésitez donc pas à vous inscrire au prochain cycle du FOGEFOR qui débutera en janvier prochain : 10 samedi en 2017 où vous verrez tous les aspects de la gestion forestière illustrés par 10 visites dans des bois différents (contact : CRPF 03 22 33 52 00).

CETEF

Et pour ceux qui veulent approfondir leurs connaissances et enrichir leur expérience nous vous proposons de vous inscrire au CETEF (Centre d'Etude Technique et Economique Forestière) qui propose chaque année des thèmes choisis par les membres du groupe et correspondant à leurs préoccupations sylvicoles.

Pour 2017 seront traités des sujets comme le dépressage/dégagement, la chalarose et ses conséquences, l'utilité des protections contre le gibier, les cloisonnements ...

Ceux qui sont intéressés sont les bienvenus (Président : Gilles de Lencquesaing – 06 12 12 16 50).

REGLEMENTATION SANITAIRE A L'EXPORT DE GRUMES VERS LA CHINE

La nouvelle réglementation de l'exportation des grumes vers la Chine nuit-elle au commerce du bois ?

Nous étions inquiets par la nouvelle réglementation française qui, finalement, a été mise en place par le gouvernement Français. Celle-ci consiste à exiger l'écorçage des grumes puisque le produit alternatif, "le profume", pour fumigation, n'est pas disponible en France. En revanche il est disponible en Belgique !

Ce qui veut dire que nos bois destinés au grand export sont dirigés sur la Belgique. Le surcoût du transport et du traitement en Belgique est pris en charge par l'exportateur pour les essences très demandées : le chêne, le hêtre et le peuplier (pour ce dernier, pourvu qu'il soit au nord d'Amiens, distance maximale admise par les exportateurs). Pour le hêtre et le peuplier, leur renchérissement induit par la prise en charge de ces contraintes sanitaires, risque de le rendre non compétitif par rapport à d'autres essences de substitution. N'oublions pas que dans un contexte de mondialisation, il n'est pas impossible, pour l'utilisateur, de trouver une essence de substitution.

En revanche, pour les résineux, la demande n'est pas la même et les exportateurs n'acceptent pas de prendre à leur charge les surcoûts sanitaires. Or le prix de ces grumes ne peut pas supporter ces surcoûts ... et les résineux ne s'exportent plus. Des solutions alternatives se trouvent notamment en Belgique.

Pour le frêne, comme il ne va pas en Chine, il n'y a pas d'obligation de traitement, donc il n'y a pas d'incidence.

Le gouvernement étudie une alternative qui serait de chauffer les bois à 71 degrés en France ce qui permettrait de repasser par les ports français. Encore faut-il que l'infrastructure soit mise en place.

ELECTIONS DU CRPF

En 2017 il y a "aussi" les élections des membres du conseil de centre du CRPF ; elles auront lieu par correspondance en février 2017. Les candidats présentés par votre Syndicat pour le Pas-de-Calais seront Anne Guilbert-Boisleux (titulaire) et Hubert Anselin (suppléant). Les propriétaires de plus de 4 hectares de bois recevront le matériel de vote par la poste.

N'oubliez pas de voter, leur légitimité sera d'autant plus grande qu'ils auront un nombre important de voix. L'action du CRPF est essentielle pour la forêt privée.

ORIENTATION DES MARCHES

Le service économique de Fransylva Forestiers Privés de France a donné dans sa circulaire économique de septembre 2016 des indications sur l'orientation des marchés des sciages et des bois.

Il indique notamment que pour les sciages, en France, les prix sont relativement stables avec une pression à la baisse légère en résineux et un maintien voire une légère hausse en feuillus, notamment en peuplier.

L'indice des bois sur pied ONF est en hausse au 2ème trimestre pour le chêne. Les autres bois sur pied sont en baisse : légère pour le hêtre, moyenne pour les résineux. Le suivi des invendus ONF montre un stock très bas pour le bois d'œuvre de chêne, raisonnable mais en hausse pour le BO de hêtre, élevé mais stabilisé depuis un an pour le BO de résineux. Après une longue période de stabilité, l'importation en France de sciages résineux a augmenté en mai puis en juin.

LES CHIFFRES DE L'INSEE

Dans une récente publication, l'INSEE donne quelques chiffres sur la filière forêt-bois dans les Hauts de France. Sa surface forestière s'élève à 428 000 ha soit 2,5% de la surface boisée nationale, dont les ¾ en Picardie. Alors que le taux de boisement s'élève à 30% en France, il tombe à 16,8% en Picardie et à 8,3% en

Nord – Pas-de-Calais. En revanche, la croissance de la forêt est 30% plus élevée dans notre région qu'en France, avec 7,5 m3/ha/an contre 5,8.

La filière bois regroupe dans les Hauts de France 8 800 établissements : 1 620 en exploitation et gestion forestière, 250 en première transformation, 1 340 en seconde transformation, 5 590 en activités de mise en œuvre et négoce. Comme au niveau national, les effectifs salariés de la filière diminuent en région depuis 2003, avec une accélération depuis 2008. Toutefois, 3 800 nouvelles entreprises ont vu le jour dans la filière sur cinq ans, surtout des autoentrepreneurs. Le nombre des salariés est maintenant estimé à 37 000 dans la filière forêt-bois régionale.

LA COOPERATION FORESTIERE FRANCAISE

L'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) vient de publier son rapport d'activité. Les 19 coopératives forestières qu'elle rassemble ont réalisé un chiffre d'affaires de 430 millions d'euros sur le dernier exercice publié (2014-2015) et employé 1 000 salariés. Ces coopératives regroupent près de 120 000 propriétaires forestiers adhérents gérant durablement quelque 2 millions d'hectares de forêts et ayant récolté et commercialisé 7 millions de m3 de bois en 2015, soit 24% de plus en deux ans. Durant cette période, leur production de plaquettes forestières a quasiment doublé avec près de 800 000 tonnes (900 000 tonnes prévues en 2016) ce qui fait de la coopération forestière le leader de la production de plaquettes forestières avec une part de marché estimée à 30%.

DIVERS

- si vous vendez du bois de chauffage surtout n'oubliez pas de faire signer un contrat à votre acheteur ... indispensable pour éviter une présomption de salariat. Votre Syndicat tient à votre disposition des modèles de contrat.
- pour faciliter les relations entre nous et fluidifier la circulation des informations donnez-nous votre adresse mail ! Vous en recevrez davantage et nous ferons des économies !
- le Ministre de l'Agriculture et de la Forêt a annoncé qu'en 2017 son ministère participera à hauteur de 28 millions d'euros au "Fonds Stratégique Bois". A terme ce fonds devrait être doté de plus de 100 millions. Cela marque la volonté du gouvernement de soutenir la filière bois et notamment une stratégie de plantation et de mobilisation forestières.

Votre Chambre Syndicale

Siège Social :

M. Charles du HAYS
28, Rue du Moulin
62134 ERIN
Tél. : 03-21-41-81-46

Secrétariat Général :

Monsieur Paul FROISSART
14, Rue Alexandre Leleux
59800 LILLE
Tél. : 03-20-57-51-87

*« Une forêt privée gérée et préservée
par un réseau d'hommes compétents
au service des générations futures »*